



POUR DISCUSSION ET ORIENTATION

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Programme renforcé de coopération
technique pour les territoires
arabes occupés****Contexte**

1. Le présent document rend compte des progrès réalisés dans le cadre du programme de coopération technique pour les territoires arabes occupés et des mesures envisagées pour en assurer le suivi. Il fait le point sur les activités entreprises depuis la dernière mise à jour effectuée en novembre 2006 par le BIT en collaboration avec le ministère du Travail palestinien, la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) et la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA).
2. Ce document est publié alors que le territoire palestinien occupé traverse une crise économique aiguë qui s'aggrave de jour en jour. L'évaluation de la mission annuelle de haut niveau diligentée par le Directeur général du BIT (avril 2007) a confirmé que la situation des travailleurs s'est fortement dégradée. Sept ménages sur dix, c'est-à-dire 2,4 millions de personnes environ, vivent en dessous du seuil de pauvreté et, selon des données plus récentes, c'est le cas de 88 pour cent de la population à Gaza. Le taux de chômage est de 24,2 pour cent (35 pour cent à Gaza et 19 pour cent sur la Rive occidentale). Soixante-sept pour cent des chômeurs sont des jeunes avec de fortes disparités entre les sexes; plus de la moitié des hommes âgés de 15 ans et plus ont un emploi alors que c'est le cas seulement d'une femme sur sept. Le taux d'activité des femmes dans le secteur formel (15,2 pour cent) est l'un des plus faibles dans le monde¹.
3. Le rapport du Directeur général impute cette crise persistante à plusieurs facteurs: le déclin de l'investissement public et privé et de la capacité productive qui hypothèque les perspectives de croissance à long terme, le renforcement des restrictions multiples à la libre circulation des personnes, des biens et des services, et l'effondrement presque total des institutions publiques qui met à mal les capacités nationales, sape le processus décisionnel et compromet les réformes internes.

¹ Rapport du Directeur général, Annexe, Conférence internationale du travail, 96^e session, 2007.

Progrès de la mise en œuvre du programme

4. Dans ce contexte, la mise en œuvre du programme de coopération technique du BIT se heurte aux difficultés diverses que rencontre le système des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé. Ces difficultés résultent de la complexité de la situation politique et sécuritaire et de l'isolement financier de l'Autorité nationale palestinienne au sein de la communauté internationale. Parmi les principales activités, on peut citer les suivantes:
 - *Création du Centre de formation professionnelle pour handicapés Sheikha Fatima Bent Mubarak à Hébron.* Grâce aux ressources supplémentaires versées par le donateur, la construction du centre a pu être terminée. La Banque islamique de développement s'est engagée à fournir une contribution de 550 000 dollars pour équiper le centre et mettre en œuvre des programmes de formation initiale.
 - *La proposition de projet commun des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* qui vise à renforcer la participation des femmes au développement économique a été jugée satisfaisante par le fonds d'affectation spéciale financé par l'Espagne pour l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement. Le montant affecté à ce projet par la proposition a atteint 11 millions de dollars, dont 2,2 millions seront utilisés par le BIT pour la mise en œuvre directe.
 - *Un projet régional du BIT sur l'égalité des droits des travailleurs dans les économies informelles des Etats arabes* concernant également le territoire palestinien occupé a été lancé. Il comporte trois composantes interdépendantes: la recherche, la formation et la sensibilisation. Des documents régionaux de base et des études de cas nationales sur les statistiques et la protection sociale permettront de procéder à des échanges interrégionaux approfondis, de renforcer les capacités des experts ainsi que l'appui à l'élaboration des politiques.

Donner un nouvel essor à la coopération technique

5. Une mission multidisciplinaire dirigée par le directeur régional du bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes appuyée par le siège et à laquelle participent le PNUD et la CNUCED a été menée en août 2007. Elle avait pour mandat de répondre à de nouveaux besoins prioritaires et d'examiner la réactivation du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale afin de renforcer sa capacité de fournir, en collaboration avec les mandants tripartites, des conseils techniques sur le développement des entreprises dans le secteur privé et les questions relatives à la politique de l'emploi. A l'issue de discussions approfondies avec un certain nombre de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, le système des Nations Unies des représentants de la société civile des membres de la communauté des donateurs et les partenaires sociaux, les éléments d'un nouveau programme national stratégique d'appui de l'OIT au peuple palestinien ont été définis.
6. La nouvelle stratégie insiste sur le rôle central de l'emploi et confirme l'importance fondamentale de la création d'emplois en s'appuyant largement sur l'actuel Plan de développement à moyen terme de l'Autorité palestinienne (2005-2007) et sur le projet d'Agenda national palestinien (2008-2010). Elle intègre également des éléments d'appui fondés sur les résultats de la mission, notamment dans les domaines suivants: intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre hommes et femmes, développement des entreprises, développement des coopératives, formation et enseignement professionnels,

dialogue social et civil. Elle sera mise en œuvre de façon cohérente et coordonnée et s'appuiera sur des partenariats. Conçue de manière à pouvoir répondre avec souplesse à la crise économique et humanitaire, elle mettra l'accent sur des interventions à court terme qui pourront être consolidées pour atteindre des objectifs de développement national à plus long terme. Un rôle central a été dévolu au renforcement des capacités et aux interventions de formation dans chacune de ses composantes.

Gouvernance du marché du travail et Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale

7. Dans le cadre de l'objectif d'ensemble consistant à renforcer les institutions du marché du travail pour appuyer la création d'emplois, une approche à deux volets a été élaborée pour renforcer la capacité du ministère du Travail et des services de l'emploi et promouvoir la mise en œuvre du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale. Les interventions prévues sont notamment les suivantes: amélioration du système d'information sur le marché du travail, développement des capacités techniques des unités centrales du ministère du Travail – notamment de celles de la direction de l'emploi – et lancement d'une réforme des bureaux de placement afin de créer une agence nationale de l'emploi. Le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale devrait permettre, à plus long terme, de constituer une agence nationale de l'emploi qui proposera des services de l'emploi fonctionnels ainsi que d'autres programmes d'appui à l'intermédiation sur le marché du travail et jouera un rôle consultatif stratégique dans le domaine du marché du travail.
8. Dans l'immédiat, le Fonds aura deux objectifs concomitants: soutenir directement l'emploi et le revenu, d'une part, coordonner la politique de l'emploi et appuyer les activités de promotion, d'autre part. L'aide directe à l'emploi et au revenu prendra les formes suivantes:
 - appui aux diverses catégories de chômeurs (par exemple, anciens travailleurs en Israël, jeunes, travailleurs indépendants);
 - assistance judiciaire aux travailleurs ayant à faire valoir des droits en Israël;
 - dispositifs de garantie de l'emploi comprenant des subventions salariales et un soutien à la formation dans le cadre de mesures d'urgence temporaires; et
 - unité d'appui aux PME et aux travailleurs indépendants.
9. En tant qu'unité de coordination nationale et centrale pour la promotion de l'emploi, le Fonds devra fournir des orientations générales aux autorités nationales pertinentes et élaborer des principes directeurs pour intégrer des méthodologies à forte intensité d'emploi dans tous les projets/programmes publics, privés et soutenus par des donateurs afin de développer au maximum leur potentiel de création d'emplois. Le Fonds, doté du personnel complémentaire nécessaire pour assurer une gestion efficace, devra jouer un rôle de premier plan dans la redynamisation du groupe de travail sur la création d'emplois et appuyer des initiatives telles que celles visant à actualiser la stratégie nationale actuelle de création d'emplois.

Soutien sectoriel à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté

10. L'Agenda national palestinien définit plusieurs objectifs propres à promouvoir l'emploi durable, la réduction de la pauvreté et la distribution équitable des ressources. Parmi ces objectifs, le renforcement du rôle joué par les entreprises privées – secteur très entravé et donc en régression – a rang de priorité. Le BIT propose une stratégie globale consistant à lancer un programme d'amélioration de la productivité qui permettra de renforcer la compétitivité et la durabilité des micro, petites et moyennes entreprises, d'affermir les capacités institutionnelles des représentants du secteur privé et des prestataires de service, et de promouvoir un environnement réglementaire efficace, transparent et participatif. Dans le cadre de cet effort concerté, un appui supplémentaire doit être apporté à la mise en place d'une économie palestinienne orientée vers l'exportation, intégrée dans les filières mondiales d'approvisionnement, liée à des marchés divers et proposant des produits à forte valeur ajoutée. Pour ce qui est du secteur coopératif, la même optique sera adoptée; un appui sera apporté en matière de législation et de politiques dans le domaine des coopératives et une assistance technique sera fournie pour évaluer la viabilité des unions coopératives et la faisabilité de l'élaboration de petits projets de coopératives ciblant les femmes et les jeunes. Un soutien global plus prononcé au développement des compétences et de l'employabilité est également envisagé. Il devrait être principalement proposé dans le cadre d'une évaluation de l'impact de l'enseignement professionnel et du système de formation palestinien et de l'élaboration de programmes pilotes sectoriels visant à créer – par exemple, dans les secteurs de la construction et des technologies de l'information – davantage d'emplois de meilleure qualité.

Intégrer le renforcement des capacités et le principe d'égalité entre hommes et femmes

11. Les interventions précitées seront conçues et mises en œuvre dans le cadre d'une démarche soucieuse de promouvoir l'égalité entre les sexes et d'appuyer le renforcement des capacités. Un appui institutionnel sera, par exemple, fourni aux unités du ministère du Travail et de la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) qui s'occupent des travailleuses et un programme de promotion de l'entrepreneuriat féminin destiné aux jeunes cheffes d'entreprise sera mis en place dans les chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture. Parallèlement, des possibilités de formation diverses et variées seront proposées aux niveaux national, régional et interrégional aux mandants palestiniens. Des services d'appui seront, par exemple, fournis à la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture dans le domaine de la constitution de réseaux, des pratiques à adopter sur le lieu de travail et de la gestion des performances; le personnel du ministère du Travail bénéficiera d'une assistance en matière d'amélioration des services d'orientation des bureaux publics de placement, et les capacités de la PGFTU dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets de développement local seront renforcées.

Le Golan syrien occupé

12. Le rapport de 2007 du Directeur général intitulé *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés* a pris acte des demandes formulées par les mandants de la République arabe syrienne concernant l'octroi aux citoyens syriens du Golan syrien occupé d'une assistance technique dans les domaines du développement des coopératives et des entreprises, de l'emploi et de la formation professionnelle. La mission du directeur

régional a étudié les mesures d'assistance susceptibles d'être prises en la matière et a recommandé de mettre en œuvre des activités dans le domaine du développement des coopératives et de l'autonomisation économique des femmes. Une évaluation des besoins des coopératives arabes syriennes notamment en matière de qualifications, de techniques de gestion et de commercialisation, et concernant l'éventuelle création d'une fédération de coopératives, est actuellement envisagée.

13. Le rôle actuel des femmes arabes syriennes dans les coopératives productrices de pommes du Golan doit être prochainement examiné. Des suggestions seront proposées pour renforcer, quelles que soient leurs fonctions – cadres, membres ou simples travailleuses –, leur rôle dans ces coopératives et créer pour elles davantage d'emplois et de possibilités de représentation.

Activités de suivi à venir

14. D'importantes ressources financières et humaines devront être dégagées pour élaborer, à partir de ces éléments, un programme complet pour 2008-09. Des discussions approfondies avec les partenaires sociaux permettront d'intégrer dans cette analyse la protection sociale et le dialogue social et des conseils techniques seront fournis dans le cadre de missions ultérieures. Un effort accru de mobilisation des ressources sera nécessaire du fait des nouvelles perspectives de ce programme et des projets ciblés qui sont actuellement élaborés pour promouvoir l'emploi et renforcer et mobiliser les capacités des partenaires sociaux. Les partenariats et le système des Nations Unies constitueront une composante intégrale du nouveau programme comme en témoignent déjà plusieurs initiatives de collaboration en cours. Le renforcement du bureau de l'OIT à Jérusalem et la désignation du nouveau représentant demeurent des priorités majeures dans la mesure où le bureau et son représentant veilleront à ce que le programme renforcé soit pleinement opérationnel et doté sur place de l'appui nécessaire pour le premier trimestre de 2008.
15. Le Conseil d'administration est invité à prendre note de ces faits nouveaux concernant les nouvelles priorités des territoires arabes occupés et des mesures proposées par le BIT dans le cadre de ce programme renforcé de coopération technique, et de fournir des orientations sur les dispositions à prendre pour sa mise en œuvre.

Genève, le 4 octobre 2007.

Document soumis pour discussion et orientation.